

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/07/2023  
Reçu en préfecture le 07/07/2023  
Publié le 07/07/2023  
ID : 026-212602528-20230703-CM20230703\_04-DE



L'An deux mille vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-les-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER

**POUVOIRS** : Lilian CHAMBONNET à Jérémy FERNANDEZ ; Sylvie DELOCHE à Stéphanie HOUSET ; Claude ILLY à Sandrine AUGIER

**OBJET : QUOTIENTS FAMILIAUX 2023/2024**

Madame le Maire propose de modifier la grille des quotients familiaux sur la base de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2023 soit 8.25 %, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 11/07/2022. Cette grille valable du 01/09/2023 au 31/08/2024 concerne les prestations suivantes :

- Centre aéré
- Ecole de musique
- Ecole d'art
- Classes de découverte
- Restauration scolaire
- Aide à la rentrée scolaire
- Aide aux vacances
- Coup de pouce étudiant
- Aide séjours linguistiques du collègue
- Accueil périscolaire

TRANCHES QUOTIENT	QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL
<b>A</b>	inférieur ou égal à 6 454 €
<b>B</b>	de 6 455 € à 7 746 €
<b>C</b>	de 7 747 € à 8 969 €
<b>D</b>	de 8 970 € à 11 151 €
<b>E</b>	de 11 152 € à 13 391 €
<b>F</b>	de 13 392 € à 16 069 €
<b>G</b>	de 16 070 € à 19 271 €
<b>H</b>	supérieur à 19 271 €

Adoptée par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 04/07/2023



Le Maire,